

PROCEDURE D'INSCRIPTION CES 2022/2023

ETAPE 1 : Le candidat complète sa fiche de préinscription sur <https://sondage.app.u-paris.fr> et adresse ses pièces justificatives à l'adresse fc.odonto@u-paris.fr du 02/05/2022 au 31/08/2022.

ETAPE 2 : Si le dossier de préinscription est complet, le Service de la Formation Continue établit un contrat ou une convention de formation et l'adresse au candidat par mail.

ETAPE 3 : Le candidat signe son contrat de formation et réalise un virement bancaire des frais de formation continue (montant indiqué dans l'article IV de son contrat). Le RIB de l'Université est disponible à l'article V

ETAPE 4 : Le candidat adresse à fc.odonto@u-paris.fr son contrat de formation signé ainsi que le récépissé du virement bancaire des frais de formation continue.

ETAPE 5 : Le Service de la Formation Continue établit une « fiche navette », réalise un « Laissez-Passer » et adresse ces éléments au candidat par mail avec le lien du site web d'inscription administrative de l'Université.

ETAPE 6 : Le candidat se rend sur le site web d'inscription administrative de l'Université. Il y dépose ses pièces justificatives et y réalise le paiement des droits d'inscription universitaire (montant indiqué dans l'article IV de son contrat).

POUR UN TRAITEMENT PLUS RAPIDE DE VOTRE DEMANDE, MERCI DE CONVERTIR VOS FICHIERS EN FORMAT PDF ET DE LES REGROUPER DANS UN SEUL MAIL.